

Le 12 janvier 2021
Réf.: TECH 2020-009

Service Technique

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;
VU la loi 82 213 du 2 Mars 1982 modifiée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.2212.2, L.2213.1 ;
VU le Code de la route
VU le Code de la Voirie Routière,
Considérant qu'en raison du danger que représentent les travaux d'entretien, d'élagage, d'abattage des arbres situés sur le domaine public de la Commune par l'entreprise EL AQUITAINE Zone Artisanal Bel Air au 42 ter route de Créon 33360 CESTAS, il y a lieu de prendre des mesures de police temporaires.

ARRÊTÉ PERMANENT

ARTICLE UN :

A compter du 12 janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021 les travaux d'entretien, d'élagage, d'abattage des arbres sur le domaine public, nécessitent des restrictions de circulation et de stationnement au droit des travaux.

ARTICLE DEUX :

L'entreprise EL AQUITAINE sera tenue d'informer la collectivité avant chaque intervention.

ARTICLE TROIS :

La protection, le cheminement des piétons et accès riverains seront assurés en toutes circonstances.

Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

La circulation sera en sens alterné avec mise en place d'alternat manuel / feux tricolores en fonction de la configuration de la zone et répartition au droit des travaux.

ARTICLE QUATRE :

L'Entreprise EL AQUITAINE chargée des travaux, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, appropriée à l'état du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de celle-ci.

ARTICLE CINQ :

Le numéro d'urgence à contacter est le 06 48 38 06 88.

ARTICLE SIX :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur le Directeur de la Direction Territoriale Ouest,

Monsieur le Directeur de l'entreprise EL AQUITAINE,

Monsieur le Directeur du SDIS 33,

Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de BLANQUEFORT,

Madame et Messieurs les Agents de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux
33000 BORDEAUX ;

lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS
Maire

